

## OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001  
Art. R. 230-1 et Art. R. 263-1-1 du Code du Travail

### PUBLIC CONCERNE

- Chefs d'entreprise ou délégués
- Personnes chargées de la prévention

### PRE-REQUIS

- Savoir parler et comprendre la langue française
- Calcul, maîtrise des opérations de base

## OBJECTIF

- Maîtriser la réglementation relative à la prévention des risques professionnels
- Analyser une situation de travail *a priori*
- Être capable d'élaborer et de mettre à jour le Document Unique de son entreprise

## CONTENU :

- Le contexte réglementaire et les notions de la prévention
- La responsabilité juridique
- Le mécanisme de l'accident de travail
- Les grandes familles de risques professionnels
- Les démarches d'évaluation des risques professionnels
- Le découpage de l'entreprise en Unités de Travail
- L'analyse des situations de travail
- Les indices et critères d'évaluation des risques permettant leur cotation
- Les propositions et choix des mesures de prévention
- Le plan d'actions
- Les outils de présentation du Document Unique et sa communication
- Les mises à jour du Document Unique

## METHODE PEDAGOGIQUE

- . Alternance d'études magistrales et d'exercices pratiques
- . Partage des expériences

## MOYENS PEDAGOGIQUES

- Exemples de document uniques d'évaluation des risques professionnels

## EVALUATION DE LA FORMATION

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.

## INTERVENANT

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels.  
IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels).

## AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations et agréments, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie – Risques Professionnels ainsi que la préfecture des Hauts-de-France, pour réaliser ses formations.

## VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation est remise aux participants.

### DUREE FORMATION

1 jour (soit 7 heures)

### RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences est conseillé tous les 3 ans.

### NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes  
- minimum 4 personnes

## MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.